



## Licenciement faute grave justifié

Par **carinelle**, le **21/12/2012 à 08:03**

Bonjour,

le collègue de mon mari a parlé de son licenciement a un architecte qui travaille pour l'entreprise ou ils travaillent tous les deux .Cette personne mal intentionné s'est empressé de le dire a l'employeur (qui n'avait pas interdit de parler du licenciement , de la fermeture de l'entretien lors de la convocation au bureau)....Ils viennent de se faire semonner vertement !! Cela peut t'il justifié un licenciement pour faute grave , faute lourde ???  
merci de bien vouloir m'aider

Par **P.M.**, le **21/12/2012 à 09:27**

Bonjour,

Je dois vous dire que je n'ai pas compris qui avait dit quoi à qui et quel salarié serait susceptible d'être sanctionné et pour quel motif et qui avait été licencié...

Par **carinelle**, le **21/12/2012 à 09:41**

Bonjour ,

je vais essayer d'etre plus precise (je viens d'avoir un peu plus d'infos) .Hier mon mari et son collègue on eu une discussion avec l'architecte qui s'occupait de la maison sur lesquels ils travaillaient .Ils ont parlé avec lui de leur licenciement et du fait que mon mari refusait de reprendre la boite .Malheureusement, l'architecte a été en parlé a l'employeur de mon mari , alors que celui ci devait annoncer ce matin a son employeur qui ne reprenait pas l'affaire . L'employeur était donc très en colère ce matin du fait que mon mari et son collègue parlent de leur licenciement donc de la fermeture de la boite .

Or lors de leur convocation au bureau il y a 8 jours , ou leur patron a annoncé leur licenciement pour le mois d'avril , celui ci ne leur a pas demandé de garder "secret " la fermeture de la boite et leur licenciement .

Mon mari et son collegue peuvent 'ils etre licencié pour faute grave ou lourde du fait qu'ils ont parlé a des personnes exterieurs a la boite de leur licenciement .Peuvent t'ils etre sanctionné ??

j'espère avoir été plus precise

Par **P.M.**, le **21/12/2012** à **12:05**

Bonjour,

Je présume que l'employeur ne leut avait pas demandé non plus de diffuser les évènements concernant l'entreprise...

De toute façon, un licenciement est toujours possible, ce que l'on peut se poser comme question le moment venu, c'est s'il est contestable...

Par **carinelle**, le **21/12/2012** à **13:36**

Enfin mon mari a pris le taureau par les cornes et s'est rendu à l'inspection du travail à Nantes. On lui a dit là bas, qu'il ne risquait pas d'être licencié par contre il peut recevoir un avertissement par courrier (il vient de me le dire par téléphone donc j'ai pas trop de précision ..)

Par **P.M.**, le **21/12/2012** à **15:21**

Mais je me demande bien comment quiconque peut affirmer cela, que l'Inspection du Travail dise que le licenciement serait vraisemblablement jugé injustifié par le Conseil de Prud'Hommes s'il en était saisi, d'accord, mais il faudrait que l'on m'explique qui pourrait empêcher un employeur de procéder à un licenciement...